

Monsieur Sébastien ROLAND, délégué titulaire et Monsieur Olivier COLAUX, délégué suppléant de la commune de Mouzon

Monsieur Frédéric BLAINVILLE, délégué titulaire et Madame Béatrice LUC, déléguée suppléante de la commune de MESSINCOURT

Monsieur Dimitri GILLE, délégué titulaire et Monsieur Yvon EUZENAT, délégué suppléant de la commune de SIGNY MONTLIBERT.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué de la commune d'Olizy Primat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 février 2010**
2. **Comptes administratifs 2009 :**
 - * *Budget général*
 - * *Budget annexe eau potable*
 - * *Budget annexe assainissement général*
 - * *Budget annexe SPANC*
3. **Comptes de gestion 2009**
4. **Affectation des résultats**
5. **Projets budgets prévisionnels 2010 :**
 - * *Budget général*
 - * *Budget annexe eau potable*
 - * *Budget annexe SPANC*
6. **Dissolution du Budget Assainissement Général**
7. **Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif**
8. **Délibérations diverses**
 - * **Participations Electrification Rurale**
9. **Questions et Informations diverses.**
 - * **désistement de communes en FACE après calage des financements**
 - * **Raccordements Individuels**
 - * **Nominations aux Trophées de l'Eau**
 - * **Retour d'expérience tempête Xinthia de 28/02/2010**
 - * **ERDF : Loi SRU/UH et Raccordements – Réponses CU/AU**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Il a été adressé à chaque membre à l'appui de la convocation les documents suivants :

1. Compte rendu de la réunion du 19 février 2010
2. Comptes Administratifs 2009 :
 - 1 – *Budget Général*
 - 2 – *Eau Potable*
 - 3 – *Assainissement Général*
 - 4 – *SPANC*
3. Affectation des résultats
4. Budgets Prévisionnels 2010 :
 - 5 – *Budget Général*
 - 6 – *Eau Potable*
 - 7 – *SPANC*
5. Rapport 2009 sur le prix et la qualité du SPANC
6. Participations Electrification Rurale

Et remis en début de séance :

- Bilan 2009 : évolutions règlementaires et conséquences pour nos adhérents,

① Monsieur le Président invite les membres à se prononcer sur le procès-verbal du comité syndical en date du 19 février 2010 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

2) Monsieur le Président invite Monsieur MAES à présenter les comptes administratifs 2009 qui sont en adéquation avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur.

BUDGET PRINCIPAL

	Administration Générale	Electrification Rurale	Eclairage Public	TOTAL	RESTES A REALISER	TOTAUX
Dépenses exploitation	287.218,90 €	68.229,78 €	87.106,35 €	442.555,03 €	0 €	442.555,03 €
Recettes exploitation	287.218,90 €	746.133,09 €	87.106,35 €	1.120.458,34 €	0 €	1.120.458,34 €
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultats	0,00 €	677.903,31 €	0,00 €	677.903,31 €	0 €	677.903,31 €
Dépenses investis.	2.650,81 €	383.633,37 €	70.015,12 €	556.299,30 €	211.452,78 €	767.752,08 €
Recettes investis.	173.872,66 €	323817,11 €	169.088,30 €	666.778,07 €	224.857,05 €	891.635,12 €
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Résultats	171.221,85 €	- 59.816,26 €	- 926,82 €	110.478,77 €	13.404,27 €	123883,04 €

D'où un excédent global de clôture de **788.382,08 €** sans les restes à réaliser et de **801.786,35 €** avec les restes à réaliser.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Section d'exploitation	Restes à réaliser	Totaux
Dépenses : 657.641,64 €	0	657.641,64 €
Recettes : 946.016,85 €	0	946.016,85 €
-----	-----	-----
Excédent : 288.375,21 €	0	288.375,21 €

Section d'investissement	Restes à réaliser	Totaux
Dépenses : 763.218,48 €	1.379.889,07 €	2.143.107,55 €
Recettes : 815.789,30 €	1.366.937,20 €	2.182.726,50 €
-----	-----	-----
Résultats : 52.570,82 €	- 12.951,87 €	39.618,95 €

D'où un excédent global de clôture de **340.946,03 €** sans les restes à réaliser et un excédent de clôture de **327.994,16 €** avec les restes à réaliser.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL

Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses : 0	Dépenses : 0
Recettes : 57.392,72 €	Recettes : 0
-----	-----
Excédent : 57.392,72 €	Déficit : 0

D'où un excédent global de clôture de **57.392,72 €**.

Monsieur MAES rappelle qu'il sera proposé au comité syndical de solder ce budget sur l'exercice 2009 lorsque les communes retardataires auront payé leur étude de zone d'assainissement. Il n'y aura donc pas de budget primitif 2010.

BUDGET ANNEXE S.P.A.N.C.

Section d'exploitation	Restes à réaliser	Totaux
Dépenses : 530.280,15 €	0	530.280,15 €
Recettes : 622.043,81 €	0	622.043,81 €
-----	-----	-----
Excédent : 91.763,66 €	0	91.763,66 €

Section d'investissement	Restes à réaliser	Totaux
Dépenses : 878.592,37 €	1.166.788,98 €	2.045.381,35 €
Recettes : 729.715,43 €	1.360.898,14 €	2.090.613,57 €
-----	-----	-----
Résultats : - 148.876,94 €	194.109,16 €	45.232,22 €

D'où un déficit global de clôture de **57.113,28 €** sans les restes à réaliser et un excédent de **136.995,88 €** avec les restes à réaliser.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Président quitte la séance. Conformément à la réglementation en vigueur, l'assemblée élit, Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président de séance. Celui-ci soumet à l'approbation de comité syndical ces quatre comptes administratifs qui sont en adéquation avec les comptes de gestion de Monsieur le Receveur, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
- Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 24 mars 2009 approuvant les budgets primitifs 2009 (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC),

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 115 voix pour et 0 voix contre :

Article 1 :

D'adopter les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) de l'exercice 2009.

3) ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur syndical, pour l'année 2009,

Constatant la concordance des comptes de gestion (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur syndical avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 115 voix pour et 0 voix contre :

Article 1 :

Adopte les comptes de gestion du Receveur syndical (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) de l'année 2009 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) pour l'année 2009.

Article 2 :

Le Président du Syndicat,

Le Receveur de la collectivité,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

4) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 12 mars 2010 le compte administratif du budget principal pour 2009.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2009 :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide par 115 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels que joints au présent procès verbal.

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 46.337,66 €.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 639.235,24 €.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 12 mars 2010 le compte administratif du budget annexe Eau Potable pour 2009.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2009.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide par 115 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels que joints au présent procès verbal.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 288.375,21 €.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT GENERAL

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 12 mars 2010 le compte administratif pour 2009 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 57.392,72 €.

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un équilibre de la section d'investissement à 0.

Décide sur proposition du Président d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 57.392,72 €.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49.

Après avoir approuvé le 12 mars 2010 le compte administratif du budget annexe SPANC pour 2009.

Vu le tableau des résultats de l'exercice 2009.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide par 115 voix pour et 0 voix contre, d'affecter les résultats tels que joints au présent procès verbal.

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 91.763,66 €.

5) PROJETS DE BUDGETS PREVISIONNELS 2010

Monsieur le Président invite Monsieur MAES à présenter les projets des différents budgets 2010 conformes aux orientations budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 - charges à caractère général : 91.801 € contre 88.740 € en 2009. 3.000 € supplémentaires par rapport à l'année dernière pour les frais d'annonces et d'insertions suite au renouvellement du marché à bons de commandes de l'électrification rurale.

Chapitre 012 – charges de personnel : 235.542 € contre 215.671 € en 2009. Stabilité par ce poste par rapport à 2009. A noter le maintien du poste d'attaché bien qu'il soit vacant.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 308.227 € contre 296.348 € en 2009. Compte 6558 « participation aux autres sections » : 196.831 € en électrification rurale pour abonder les services administration générale et éclairage public.

Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 72.950 € contre 59.712 € en 2009. 34.122,53 € pour l'amortissement des aides versées par le syndicat aux communes qui est fonction des travaux neufs d'éclairage public réalisés à l'année N – 1 et 38.827 € en administration générale pour l'amortissement des locaux , mobilier, matériel de bureau - informatique et véhicule.

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement : 159.488 € dont 133.610 € pour l'électrification rurale et 25.877 € pour l'éclairage public qui abonderont le compte 021 en recettes d'investissement.

Recettes d'exploitation :

Chapitre 013 – atténuation de charge : 8.498 € prévus pour le remboursement par la SMACL d'un arrêt pour congé maternité.

Chapitre 70 - produits des services : 118.015 € de remboursements de frais des budgets annexes Eau Potable et SPANC au budget principal.

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : compte 722 pour 54.767 € d'honoraires sur les travaux d'électrification rurale.

Chapitre 73 – impôts et taxes : 150.000 € de taxe sur l'électricité reversée parla F.D.E.A.

Chapitre 74 - dotations – subventions et participations : 418.553 € contre 407.910 € en 2009 pour l'ensemble des participations versées par les communes, les SIAEP à l'administration générale – le SEICE et la 2C2A aux dépenses communes et locatives – la participation du service de l'électrification rurale à l'équilibre des autres sections ainsi que celle des communes et de la F.D.E.A. aux travaux d'éclairage public réalisés par le SEICE.

Chapitre 002 – excédent reporté : 631.565,55 € en électrification rurale report de l'excédent d'exploitation de l'année N – 1.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 – article 204 –subventions en nature : 60.000 € +6.742,77 € de reports (subventions versées par le syndicat aux communes dans le cadre des travaux neufs d'éclairage public)

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : à l'article 2138 une provision de 17.500 € pour des travaux si nécessaire au niveau des locaux et 25.691,05 € dont 1.001,05 € de reports pour le renouvellement du photocopieur, de deux ordinateurs et de la passerelle GSM.

Chapitre 23 – immobilisations en cours : 429.471 € H.T + 147.965,17 € H.T. de reports contre 625.732,32 € H.T. en 2009 de travaux d'électrification rurale (montant en diminution par rapport à 2010 du fait que le Conseil Général n'a pas prévu de subventions en 2010 dans ses orientations budgétaires.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 54.767,12 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre sur l'électrification rurale.

Chapitre 27 – autres immobilisations : 84.178 € de T.V.A. sur les travaux d'électrification rurale + 28.862,58 € de reports.

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : 239.200 € + 26.81,21 € de reports pour les travaux neufs d'éclairage public.

Recettes d'investissement :

Chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement : 171.221,851 € (report des excédents d'investissement à l'année N -1 en Administration Générale.

Chapitre 10 – excédents de fonctionnement capitalisés : 46.337,76 € dont 38.668,17 € pour l'électrification rurale et 7.669,59 € pour l'éclairage public.

Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues : 360.628 € + 168.252,55 € de reports qui correspondent aux subventions d'électrification rurale (FACE et F.D.E.A.) aux participations des communes et des particuliers aux travaux.

Chapitre 27 – autres immobilisations : reversement par E.R.D.F. de la TVA sur les travaux d'électrification rurale pour 84.178 € + 29.723,29€ de reports.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 72.950 € d'amortissements (idem dépenses d'exploitation).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : 239.200 € + 26.881,21 € de reports pour les travaux neufs d'éclairage public.

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : 159.487,59 € dont 133.610,12 € pour l'électrification rurale et 25.877,47 € pour l'éclairage public.

Ce budget prévisionnel principal se présente donc de la façon suivante :

	Administration Générale	Electrification Rurale	Eclairage Public	Total Budget Prévisionnel	Total des Reports 2009	Total Budget Provisionnel + Reports
Dépenses d'exploit.	392.962,64 €	338.941,67 €	146.103,00 €	878.007,31 €	0	878.007,31 €
Recettes d'exploit.	392.962,64 €	842.332,67 €	146.103,00 €	1.381.398,31 €	0	1.381.398,31 €
Résultats.	0	503.391,00 €	0	503.391,00 €	0	503.391,00 €
Dépenses d'investis.	42.190,00 €	638.232,38 €	300.126,82 €	980.549,20 €	211.452,78 €	1.192.001,98 €
Recettes d'investis.	210.048,85 €	617.084,29 €	306.869,59 €	1.134.002,73 €	224.857,05 €	1.358.859,78 €
Résultats d'investis.	167.858,85 €	- 21.148,09 €	6.742,77 €	153.453,53 €	13.404,27 €	166.857,80 €
RESULTATS	167.858,85 €	482.242,91 €	6.742,77 €	65644,53 €	13.404,27 €	670.248,80 €

Ce budget prévisionnel principal 2010 est adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 – charges à caractère général : 299.839 € contre 354.870 € en 2009. Compte 605 achat de matériel en diminution par rapport à l'année dernière (baisse prévisible des travaux).

Chapitre 012 – charges de personnel : 279.609 € contre 282.612 €. Remplacement du chef de service par un personnel moins rémunéré.

Chapitre 66 – charges financières : 3.037,63 € d'intérêts d'emprunt.

Chapitre 042 – dotations aux amortissements et provisions : 33.632 € d'amortissements contre 40.250 €. Poste en diminution du fait que les groupes électrogènes sont amortis.

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 – produits des services : 29.128,30 € prévus pour les honoraires de mandataire pour les opérations en mandat (SIAEP des Grands Aulnois – communes de Tailly et Termes).

Chapitre 74 – dotations – subventions et participations : 539.332 € de participations des communes et SIAEP à la maintenance et travaux neufs ainsi que du SEICE à la gestion des plans contre 595.641 € en 2009 (baisse prévisible du volume des travaux).

Chapitre 002 – excédent reporté : 288.375,21 € d'excédent de fonctionnement à l'année N -1.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 – emprunts et dettes : 3.550 € de remboursement du capital de l'emprunt

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 35.500 € + 24.552,53 € de reports pour l'acquisition d'un véhicule et l'achat d'un ordinateur.

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : uniquement des reports pour les opérations en mandat du SIAEP des Grands Aulnois (200.000 €) et des communes de Tailly (679.016,67 €) et de Termes (476.319,87 €).

Recettes d'investissement :

Chapitre 001 – solde d'exécution de la section d'investissement : 52.570,82 € d'excédent à l'année N – 1.

Chapitre 040 – amortissements des immobilisations : 33.632 € (idem dépenses d'exploitation).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : uniquement des reports pour les opérations en mandat du SIAEP des Grands Aulnois (200.000 €) et des communes de Tailly (688.537,20 €) et de Termes (478.400 €).

Chapitre 024 – produits des cessions d’immobilisations : 1.000 € (cession d’un véhicule).

Ce budget prévisionnel annexe eau potable se présente donc de la façon suivante :

	Budget Prévisionnel 2010	Reports 2009	Totaux Budget Prévisionnel + reports
Dépenses d’exploit.	626.128,38 €	0	626.128,38 €
Recettes d’exploit.	856.835,51 €	0	856.835,51 €
Excédents	230.707,13 €	0	230.707,13 €
Dépenses d’investis.	39.050,00 €	1.379.889,07 €	1.418.939,07 €
Recettes d’investis.	87.202,82 €	1.366.937,20 €	1.454.140,02 €
Résultats	48.152,82 €	- 12.951,87 €	35.200,95 €
RESULTATS	278.859,95 €	- 12.951,87 €	265.908,08 €

Ce budget annexe eau potable 2010, est adopté à l’unanimité

BUDGET ANNEXE SPANC :

Dépenses d’exploitation :

Chapitre 011 – charges à caractère général : 127.297 € contre 122.314 € en 2009. Postes en légère augmentation par rapport à l’année dernière : la location de véhicules (2 utilitaires) dont la location est légèrement plus onéreuse que les autres véhicules. Frais de formation suite à l’accueil de nouveaux agents).

Chapitre 012 – charges de personnel : 218.560 € contre 212.408 € en 2009. Poste en légère augmentation du fait de la prise en compte d’un poste à mi temps qui sera ou non pourvu (en fonction des opérations de réhabilitation qui seront confiées au syndicat).

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : article 6742 « subventions exceptionnelles d’équipement »: 94.392 € pour 150 opérations de réhabilitations d’assainissement non collectif

Chapitre 042 – dotations – amortissements et provisions : 1.610 € contre 182.485,56 € en 2009. Ce montant important et exceptionnel en 2009 correspondait en plus des amortissements courants à une régularisation demandée par le Receveur pour amortir l’étude de schéma directeur qui n’avait pas été amorti en son temps.

Recettes d’exploitation :

Chapitre 70 – produits des services : 353.752 € pour les redevances d’assainissement non collectif (installation et périodique).

Chapitre 77 – produits exceptionnels : 39.350 € de prime exceptionnelle de performance du SPANC versée par l’agence de l’eau Rhin Meuse.

Chapitre 002 – excédent reporté : 91.763,66 € d’excédent à l’année N -1.

Dépenses d'investissement :

Chapitre 001 – déficit d'investissement reporté : 148.876,94 € de déficit à l'année N -1.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 5.000 € de crédits ouverts à l'article 205.

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : travaux en mandats pour les opérations de réhabilitations d'assainissements non collectifs. Il s'agit des opérations en cours y compris les opérations de l'agence Rhin Meuse qui étaient préparées : article 4581-0801 agence Seine Normandie : 114.325,11 € de reports – article 4581-0901 agence Rhin Meuse : 239.034,51 € de reports – article 4581-0902 agence Seine Normandie : 195.499 € + 784.834,45 € de reports – article 4581-1001 : agence Rhin Meuse : 606.655,39 € + 27.344,61 € de reports.

Recettes d'investissement :

Chapitre 040 – amortissements des immobilisations : 1.610 € (idem dépenses d'exploitation).

Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée : travaux en mandats pour les opérations de réhabilitations d'assainissements non collectifs. Article 4582-0801 : agence Seine Normandie : 270.940,76 € - article 4582-0901 : agence Rhin Meuse : 249.639,51 € de reports – article 4582-0902 : agence Seine Normandie : 195.499 € + 797.167 € de reports – article 4582-1001 : agence Rhin Meuse : 590.849,13 € + 43.150,87 € de reports.

Ce projet de budget primitif annexe SPANC se présente donc de la façon suivante :

	Budget Prévisionnel 2010	Reports 2009	Totaux Budget Prévisionnel + reports
Dépenses d'exploit.	443.869,04 €	0	443.869,04 €
Recettes d'exploit.	484.865,66 €	0	484.865,66 €
Excédents	40.996,62 €	0	40.996,62 €
Dépenses d'investis.	960.031,33 €	1.166.788,68 €	2.126.820,01 €
Recettes d'investis.	787.958,13 €	1.360.898,14 €	2.148.856,27 €
Résultats	- 172.073,20 €	194.109,46 €	22.036,26 €
RESULTATS	- 131.076,58 €	194.109,46 €	63.032,88 €

Ce budget prévisionnel annexe SPANC, est adopté à l'unanimité.

6) DISSOLUTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT GENERAL

Budget M 14 non assujetti

Compte tenu de la mise en place d'un budget assainissement général pour gérer l'assistance aux communes pour les zonages d'assainissement et de la fin des dernières opérations en cours en 2009.

Le Comité Syndical, par 115 voix pour et 0 voix contre décide :

- la dissolution du budget annexe assainissement général et l'intégration de son bilan dans le budget général,
- les écritures correspondantes seront réalisées en 2010,
- aucun budget ne sera voté pour 2010.

7) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'EXERCICE 2009

- vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007
- vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le comité syndical, approuve par 115 voix pour et 0 voix contre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Président et dont un exemplaire est joint à la délibération.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chacun des Maires des communes adhérentes.

8) DELIBERATIONS DIVERSES

PARTICIPATIONS ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Président expose que compte tenu des modifications réglementaires intervenues depuis le 1^{er} janvier 2002 (date de la dernière délibération relative à cet objet), il est nécessaire de redéfinir les modalités des participations des collectivités et des bénéficiaires comme annexées au présent procès verbal.

Après en avoir délibéré par 115 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le comité syndical :

- accepte ces nouvelles dispositions qui entreront en vigueur à compter de la date de publication de la délibération,
- la présente délibération restera applicable tant qu'aucune délibération modificative ne sera prise par le comité syndical.

9) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué de la commune d'Olizy-Primat, demande la parole : « il y a au syndicat trois activités qui sont : l'électrification rurale, l'assainissement et l'eau potable cela a certainement un impact économique assez important. Pouvez-vous nous dire ce que cela représente en terme d'emplois ?

Monsieur MAES, rappelle que le syndicat du Sud-Est emploie 19 personnes, à Monsieur Jean-Charles ANDRE, représentant la SCEE, évalue pour sa part le nombre de personnes travaillant à temps plein pour notre collectivité à une équipe (4 personnes environ) quant à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, on peut estimer, sur la base des prévisions 2010, à 6 à 8 personnes à temps plein.

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES EN EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2009 :

Compte tenu du bon accueil réservé par nos adhérents au « bilan des évolutions réglementaires », nous le rééditons cette année. Ce document a pour but de tenir les élus informés sur les évolutions de la législation en matière d'eau potable et d'assainissement.

DESISTEMENT DE COMMUNE EN FACE APRES CALAGE DES FINANCEMENTS :

Monsieur MAES, tient à informer le comité syndical, du renoncement d'une commune à son projet de dissimulation des réseaux alors qu'elle avait donné son accord sur sa participation financière et que le syndicat avait obtenu l'accord de financement du FACE. Devant un tel comportement qui pénalise les communes de bonne foi, la collectivité concernée devra supporter le coût de l'étude.

RACCORDEMENTS INDIVIDUELS :

Monsieur MAES rappelle que lorsqu'un terrain n'est pas desservi par les réseaux et la voirie, il peut l'être :

- 1) soit par un équipement public réalisé par la collectivité (extension de réseau) ; la collectivité ayant la possibilité de récupérer tout ou partie de son investissement en instaurant la P.V.R. sur son territoire.
- 2) Soit dans le cas où les réseaux existants se situent à moins de 100 m (valable uniquement pour la desserte en eau potable et électricité) par un équipement propre à la charge du demandeur.

En effet, la loi U.H. du 2 juillet 2003 a instauré un régime dérogatoire qui permet un raccordement individuel empruntant des emprises publiques sous réserve :

- ✓ qu'il n'excède pas 100 m,
- ✓ qu'il soit dimensionné pour correspondre exclusivement au besoin du projet,
- ✓ qu'il ne soit pas destiné à desservir d'autres constructions existantes ou futures.

Le non respect de ces conditions, peut entraîner la demande de remboursement du pétitionnaire ou des acquéreurs successifs, augmenté d'intérêts légaux majorés.

Il demande donc aux communes d'être très vigilantes dans la gestion de leurs autorisations d'urbanisme et de n'opter pour le raccordement individuel que lorsqu'ils ont la certitude que l'extension créée ne desservira jamais, même à long terme, d'autres constructions.

NOMINATIONS AUX TROPHÉES DE L'EAU :

Une bonne nouvelle, le SPANC est nommé pour concourir au trophée de l'eau organisé par l'agence Rhin Meuse qui aura lieu en juin. Il y aura un lauréat désigné par un jury et un second désigné par les internautes ; le moment venu nous vous solliciterons pour que vous votiez pour notre SPANC.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Président invite Monsieur Stéphan ALLAIN des services ERDF à prendre la parole.

Comme il l'avait proposé lors de la dernière assemblée générale, Monsieur ALLAIN présente le groupe ERDF – GRDF avec ses différentes filiales (RTE – ERDF etc...) ainsi que ses 4 nouveaux métiers :

- production (activité dérégulée) en concurrence
- transport (activité régulée) monopole
- distribution (ERDF activité régulée) monopole
- vente (activité dérégulée) en concurrence.

Il termine sa présentation en indiquant les coordonnées des services que les élus peuvent être amenés à contacter.

Monsieur MAES, en profite pour rappeler que sur le site du Syndicat, dans « Infos Pratiques » - « Electricité » il y a différents liens qui permettent d'accéder à des informations pratiques et utiles, en la matière.

RETOUR D'EXPERIENCE TEMPETE XINTHIA DU 28 FEVRIER 2010 :

Avant de rendre la parole, Monsieur ALLAIN informe l'assemblée que lors du passage de la tempête XINTHIA, environ 16.000 abonnés étaient privés d'électricité le dimanche 28 février à 14 heures ; le lundi soir, tout le département était réalimenté bien évidemment tous les services ERDF avaient été mobilisés. Il tient à remercier chaleureusement les particuliers ainsi que les agriculteurs qui sont venus spontanément aider les agents ERDF pour que l'électricité soit rétablie le plus vite possible.

Monsieur le Président, sous les applaudissements, remercie Monsieur Stéphan ALLAIN et passe la parole à Monsieur Marc LAMENIE, Sénateur et Conseiller Général du canton de Tourteron.

Celui-ci tient à revenir sur le financement des travaux d'électrification rurale par le Conseil Général pour 2010 qui avait fait l'objet d'un débat lors de la dernière assemblée générale. Il rappelle que jusqu'à présent, le Conseil Général a toujours soutenu l'électrification rurale mais qu'aujourd'hui il a d'autres contraintes notamment l'aide sociale. Néanmoins, des solutions seront recherchées : « le Conseil Général ne laissera tomber personne ».

